

Délibération du Conseil municipal

Du 16 Juin 2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 077-217702570-20250616-40_2025-DE



Date de convocation : 10/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<p><u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN – M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY – M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE – M. Cyril DEBOOSERE– Mme Sylvie FOUGERAY - Mme Auziria MENDES Mme Brigitte DA SILVA - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : Mme Nathalie COUILLARD à M. Laurent COURTIAT - M. Pierre COURTIER à M. Maxence GILLE – Mme Clarisse NOEL à M. Daniel SEVILLANO.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - M. Fabrice DELARGILLIERE M. Jean-Michel LEMSEN -- Mme Jeanine TURLURE.</p> <p>M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.</p>
N° de délibération :	40-2025
Objet :	Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet pour répondre aux besoins du service et permettre un recrutement,

Il précise qu'aucun recrutement de brigadier-chef principal ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant,

La rémunération se référence sur la base du grade de brigadier-chef principal.

Considérant qu'il convient de créer 1 poste,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de créer 1 emploi de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 17 juin 2025

-
- De modifier le tableau des effectifs.
 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.
 - Autorise le maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 16 juin 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,
Daniel SEVILLANO

